



# *Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous « CONEPT-RDC »*

*Forum National sur les politiques et le financement de l'éducation.  
Avril 2016*

*Lieu : Reine de la paix, KINSHASA/GOMBE  
Date : du 27 au 28*



**« Renforcer la Participation des citoyens et de la société civile au processus stratégique et de planification pour contribuer à construire un système éducatif inclusif et de qualité »**

## *Actes et Recommandations*





## **Introduction**

*Au mois de mars 2015, la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « **CONEPT RDC** », a organisé le premier Forum national de la société civile sur les politiques et le financement de l'Éducation à l'aide d'une subvention obtenue de **Open Society Initiative For Southern Africa** « **OSISA** ». Tenu sous le thème « **Construire maintenant une vision collective pour une éducation de qualité, équitable, inclusive et gratuite après 2015** », le Forum National sur les Politiques et le financement de l'éducation visait à :*

- *Promouvoir une approche partenariale basée sur le dialogue politique permanent entre les autorités politiques, la société civile et le secteur privé pour l'amélioration de l'accès à l'éducation de qualité avec comme indicateur la gratuité de l'enseignement incluant l'abolition des frais de scolarité au primaire.*
- *Faire l'évaluation des progrès vers l'éducation pour tous et des questions clés soulevées dans la mise en œuvre du PIE, consulter la société civile sur la stratégie nationale de l'éducation et de la formation « **SSEF 2016-2025** » ainsi que sur les priorités de l'éducation après 2015 à la veille de la tenue du Forum Mondial sur l'éducation de Incheon/Corée du sud ;*
- *Inciter les institutions provinciales (Gouvernement et Assemblée provinciale), sur la base des ressources générées, d'allouer au moins 25% du budget provincial à l'éducation et veiller à ce que les fonds affectés soient effectivement et en toute transparence dépensés.*

*Ce forum sur le financement de l'éducation a réuni des acteurs du secteur de l'éducation à l'échelle nationale et provinciale. On a noté aussi la participation des partenaires techniques et financiers, les délégués des Agences des Nations Unies ainsi que les représentants du gouvernement.*

*L'organisation de la deuxième édition du Forum National est aussi l'accomplissement du vœu des participants au premier forum, celui de voir pérenniser cet évènement annuel pour le débat sur les politiques éducatives, la réflexion, la communication et la mutualisation de bonnes pratiques en vue de répondre aux questions auxquelles le pays est confronté dans la réalisation des objectifs de l'éducation. Bien plus, il devrait offrir l'occasion à la société civile de faire la revue annuelle de l'éducation.*

*Ce thème met l'accent sur le Cadre d'action éducation 2030, l'objectif pour le développement durables 4 et la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la formation « **SSEF 2016-2025** » à mettre en œuvre à partir de 2017.*



---

***But du Forum :***

*Contribuer à construire un système éducatif inclusif et de qualité, améliorer la gouvernance du système en promouvant la participation des citoyens et l'engagement de l'Etat à atteindre les objectifs nationaux et les cibles mondiales de l'éducation.*

*Pour ce forum politique, six objectifs spécifiques ont été alignés à savoir :*

- 1. Examiner et discuter le statut de l'Education Pour Tous en RDC de 2000 à 2015 ;*
- 2. Faire une revue des politiques et des réponses aux recommandations et défis de l'éducation*
- 3. Faire une revue de la question du financement et du suivi budgétaire de l'éducation en RDC*
- 4. Partager des expériences et apprendre du plaidoyer des OSC et intervenants sélectionnés pour la promotion de l'accès et de la qualité de l'éducation en RDC*
- 5. Introduire de nouvelles initiatives de plaidoyer visant à réduire le nombre d'enfants non scolarisés et à généraliser la gratuité de l'éducation base conformément à la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, l'Objectif de Développement Durable 4 « **ODD4** » et au Cadre d'action 2030.*



## ***Déclaration finale du forum sur les politiques éducatives et financement de l'Éducation 2016***

***KINSHASA, le 28 Avril 2016***

1. *Nous, représentants des organisations de la société civile membres de la Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous en République Démocratique du Congo « **CONEPT RDC** » et alliés, réunis au Forum National sur les Politiques et le financement de l'éducation sous le thème : « **Renforcer la participation des citoyens et de la société civile aux processus stratégiques et de planification pour contribuer à construire un système éducatif inclusif et de qualité** » du 27 au 28 Avril 2016, au Centre Reine de la paix de la commune de la Gombe à Kinshasa ;*
2. *Rappelant l'engagement du Gouvernement de la république de placer l'éducation au rang de priorité absolue, alignant ainsi son action sur la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, l'Objectif de Développement Durables 4, la Déclaration Mondiale sur l'Éducation d'Incheon 2015 ;*
3. *Soutenant les initiatives du Gouvernement congolais en rapport avec la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation « **SSEF 2016-2025** » sur les politiques de l'éducation ;*
4. *Considérant que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a réalisé des avancées sur les réformes en cours dans le secteur de l'éducation, qu'il reste ouvert aux préoccupations de la société civile, particulièrement au plaidoyer mené par la Coalition Nationale de l'Éducation pour tous, et tous les partenaires dans le domaine de l'éducation.*

*Les participants à ces assises soumettent principalement les commentaires et recommandations suivantes :*

### ***Acte 1. Construction et Réhabilitation des Infrastructures Scolaires :***

*Malgré qu'il est pertinent et ambitieux, le Programme de Réhabilitation et Reconstruction des Infrastructures Scolaires « **PRRIS** » lancé par le Gouvernement congolais est loin d'atteindre l'objectif initial, celui de construire 1000 écoles par an à travers le pays. La BCECO affirme qu'au 30 avril 2014, six cent écoles seulement ont été construites alors que le pays a déboursé 100 millions de francs congolais. Pourtant, le nombre d'enfants en dehors l'école, soit 3,5 millions de la tranche d'âge de scolarisation primaire (6 à 11 ans) et 7,3 millions entre 5 et 17 ans commande la construction d'au moins 63.636 salles de classe supplémentaires pour accueillir les exclus de l'éducation au niveau primaire.*

*Par ailleurs, des défis majeurs liés à la nature même du financement de ce programme rendent aléatoire son efficacité et gêne sa pérennisation. En effet, le **PRRIS** est financé sur fond propre mais tiré du Compte d'Affectation Spéciale « **CAS** » en lieu et place d'une affectation budgétaire sûre à travers la Direction ayant en charge la construction des infrastructures scolaires.*

*Le programme prévoit la construction de six classes sans tenir compte des besoins diversifiés de chaque localité.*



## **Recommandations 1 :**

*Les participants au Forum recommandent :*

### **1. Au Gouvernement :**

*(i) faire une revue conjointe (Gouvernement-Partenaires-OSC) du Programme de Réhabilitation et Reconstruction des Infrastructures Scolaire (PRRIS) pour évaluer son impact à ce jour, les forces, les faiblesses qui ont conduit à son élasticité et au recadrage de l'objectif initial; (ii) Rendre publique la cartographie initiale des interventions du PRRIS afin de permettre à tous les partenaires et aux citoyens d'en assurer le suivi ; (iii) Intégrer les provinces dans le processus de planification de construction des écoles de territoires sous leurs juridictions; (iv) Evaluer la qualité et la durabilité des ouvrages construits par l'Etat ; (v) veiller au strict respect de la loi n° 10/010, relative à la passation des marchés publics en matière de reconstruction et réhabilitation scolaire ; (vi) tenir compte des besoins réels de la localité et des écoles à la place d'un modèle standardisé de 6 classes ; (vii) intégrer désormais, dans les modèles de construction des écoles primaires, la construction d'au moins une salle pour la classe préprimaire pour se conformer à la cible de l'ODD 4 y relative, consolider et pérenniser la politique de mise en place de la classe préprimaire. (viii) Bien lourd, le programme de construction et réhabilitation des infrastructures scolaires reste pertinent, les participants au forum propose au Gouvernement de le poursuivre en tirant les leçons de la phase précédente.*

### **2. A la Société civile :**

*(i) veiller à la mobilisation des communautés dans la réalisation, la protection des ouvrages au bénéfice de la communauté ; (ii) Eviter l'utilisation des enfants, les élèves dans les chantiers de construction des écoles.*

## **Acte 2 : Gratuité de l'enseignement primaire et politique des frais scolaires.**

*Les Délégués de la Société Civile au Forum ont constaté avec satisfaction que la République Démocratique du Congo a signé et ratifié le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (articles 13 et 14) ; la Convention Relative aux Droits de l'enfant (articles 28 et 29); la Charte africaine des Droits l'homme et des peuples (article 17). Ces instruments rappellent l'engagement et le devoir de l'Etat de rendre l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et que progressivement, la gratuité soit étendue au niveau secondaire.*

*A propos des instruments juridiques nationaux, l'article 43 de la constitution consacre « **le Droit à l'éducation primaire gratuite** » c'est-à-dire : « **la prise en charge par l'Etat des frais de scolarité de l'éducation de base dans les établissements publics** » (Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national, article 7.18).*

*Politiquement, la décision de mettre en œuvre la gratuité de l'enseignement primaire a été lancée le 30 octobre 2010 par le Président de la République alors qu'au mois de mars de la même année, avec l'adoption du Document de Stratégie Pour le Développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel « **DSDEPS** », le gouvernement avait planifié de réduire progressivement les frais de scolarité dans l'enseignement primaire jusqu'à leur élimination totale l'année scolaire 2014-2015.*

*Les délégués des organisations de la société civile présents au forum constatent que malgré tous ces engagements :*

- 1. La décision d'appliquer la gratuité reste sélective, partielle et discriminatoire :** *le Gouvernement prévoit de l'appliquer dans toutes les provinces à l'exception de la ville de Kinshasa et Lubumbashi. Par ailleurs, même dans les provinces dites concernées, elle ne s'applique pas encore aux classes de sixièmes années primaires alors que l'Etat s'est*



engagé à garantir ce droit à tout enfant, indépendamment de toute considération de leur origine nationale, ethnique... (art. 2.1 de la Convention relative aux droits de l'enfant). Cette décision partielle, viole les principes d'égalité et de la non-discrimination en matière d'éducation énoncés à travers les 12 et 13 de la constitution de la république.

2. **Les frais de scolarités dans les écoles primaires augmentent progressivement dans les établissements publics dans l'indifférence totale des autorités compétentes, en lieu et place d'une réduction progressive** : la charge des parents, des communautés augmente devient de plus en plus lourde et cause de nombreuses déperditions d'élèves. En effet, les parents financent plus de 73% l'école contre 23% seulement pour l'Etat.
3. **Les autorités politiques et scolaires créent, multiplient chaque année des nouveaux frais susceptibles de limiter la fréquentation scolaire des enfants** : en effet, chaque nouvelle charge à l'éducation est taxée sur les parents, à la tête des enfants même si logiquement et légalement elle relève du pouvoir public. Les organisations de la société civile notent qu'il y a là une véritable tracasserie scolaire dont sont victimes les élèves et les parents.

Les participants au forum ont inventorié, à charge des parents, plusieurs frais de scolarité établis et autorisés aussi bien par le Ministère au niveau national que par les Gouverneurs des provinces et les ministres provinciaux mais non utiles et logiquement illégitimes dans l'optique de la gratuité notamment.

### **Que payent obligatoirement les parents et/ou les ménages à l'école ?**

#### **a) Frais fixés par l'Etat**

les parents payent à l'écoles : (i) les frais de minerval ; (ii) les frais pour l'assainissement de l'école « EVA » ; (iii) l'assurance scolaire ; (iii) les frais pour le fonctionnement des Commissions urbaines et provinciales ; (iv) les frais pour la tenue des Promo-scolaires nationale, provinciale ou urbaines ; (v) les frais pour la formation continue des enseignants ; (vi) frais d'appui à la supervision des activités scolaires ; (vii) frais de Bulletin ; (viii) frais d'appui au Service national d'Identification des élèves national et provincial « SERNIE » ; (ix) frais d'appui à la promotion des TIC ; (x) frais pour le Programme de Carnet de santé de santé ; (xi) Supplément aux frais de fonctionnement ; (xii) frais de maintenance ; (xiii) Fiche d'identification ; (xiv) Carte d'élève ; (xv) frais technique ; (xvi) les frais de Test National d'Etudes Primaire « TENAFEP » ; (xviii) les frais d'examen d'Etat ; (xix) frais d'Appui à la gratuité de l'enseignement primaire, etc.

#### **b) Frais fixés par les Confessions religieuses, les Coordination des écoles conventionnées, les établissements scolaires et les Comités de gestion des écoles.**

En plus des frais énumérés ci-haut, les parents sont obligés de payer pour leurs enfants plusieurs autres frais obligatoires : (xx) frais de motivation des enseignants/Prime ; (xxi) les frais d'intervention ponctuelle/Construction « FIP » ; (xxii) frais pour le paiement de la sentinelle ; (xxiii) frais pour la contribution à l'Œuvre Pontificale Missionnaire « OPM » ; (xxiv) frais de contribution au Fonds d'appui à l'éducation chrétienne « FAEC » ; (xxv) la taxe de la foi « TF » ; (xxvi) Contribution au « Fond Commun de Solidarité, etc. La liste n'est pas exhaustive, il existe bien d'autres frais opportunistes selon les provinces, les confessions religieuses et les humeurs des gestionnaires

***A Qui profitent réellement les frais scolaires payés par les parents d'élèves, les ménages, les communautés à partir de l'école ?***

*En plus des enseignants, personnels de l'éducation et l'école, les frais payés à l'école par les parents servent, profitent à plus de 27 structures, organes, institution et intervenants en dehors de l'école dans la chaîne hiérarchique ou non. Il s'agit de : (i) la sous-coordination ; (ii) la Coordination provinciale ; (iii) la Direction provinciale ; (iv) l'Inspection principale provinciale ; (v) Antenne Provinciale du SERNIE ; (vi) Antenne Provinciale PRS ; (vii) Association des Parents d'Elèves ; (viii) la Sous-Division ; (ix) l'Inspection de Pool ; (x) Antenne SECOPE ; (xi) Sous Antenne SERNIE ; (xii) Sous-antenne PRS ; (xiii) le Comité local Promo scolaire ; (xiv) le Comité provincial Promo scolaire ; (xv) le Comité national Promo scolaire ; (xvi) Cabinet du ministre ; (xvii) GENESEC ; (xviii) Inspection Générale de l'Education ; (xiv) SERNIE nationale ; (xx) Fournisseurs ; (xxi) le Gouverneur ; (xxii) Ministère/Commissariat ; (xxiii) Centre de formation ; (xxiv) Ministère/Commissariat provincial de l'éducation ; (xxv) les congrégations religieuses ; (xxvi) l'ANAPECO ; (xxvii) le Fond de Promotion de l'Education National « FPEN ».*

4. ***Les confessions religieuses gestionnaires des écoles jouent un rôle néfaste instituant à leur tour des taxes obligatoires à l'éducation pour aussi bien faire fonctionner les écoles que s'autofinancer*** : selon les confessions religieuses, il est demandé aux parents d'élèves de payer les frais pour l'Oeuvre Pontificale Missionnaire « OPM », la Taxe de la foi, le Fond commun de solidarité
5. ***L'Etat laisse les parents et les écoles s'entendre sur les autres frais notamment la prise en charge des enseignants par les parents*** : une véritable fuite en avant qui ne cache plus le désengagement de l'autorité publique et l'ouverture officielle de la voie à la marchandisation de l'éducation.
6. ***Le développement d'une économie de cueillette sur l'école, les élèves et les parents*** : la hiérarchie scolaire au niveau des confessions religieuses (Coordination, sous-coordination, Conseillerie), de l'administration scolaire étatique (Sous-Proved, Proved, Inspection Provincial et Pool), les organisations des parents d'élèves ainsi que les autorités politiques (Ministères Provinciales, Gouverneurs des Provinces), à la manière des associés d'une entreprise, s'attribuent des pourcentages, des parts sur les frais scolaires versés par les parents à partir de l'école. Dans plusieurs cas de figures, il ne reste à l'école que moins de 50% des frais versés par les parents d'élèves, plus de moitié va dans « ***l'entretien de la hiérarchie*** » et autres charges non impératives
7. ***Les gouvernements provinciaux ne jouent pas leur rôle dans le partage des responsabilités*** : les charges qui sont de leur compétences notamment les frais des imprimés (bulletins et autres) ne sont pas alignés dans les budgets provinciaux. Dans plusieurs provinces, les gouvernements provinciaux les contournent pour les mettre directement ou indirectement sur la tête des parents d'élèves, sans les livrer effectivement aux élèves pendant plusieurs années.

***Concernant les Test de Fin d'Etude Primaire, bien que budgétisé par le gouvernement central, les Gouverneurs des provinces prennent des arrêtés pour fixer les frais de passation de ces épreuves. Les citoyens paient donc doublement pour ces services.***



## **Recommandations 2 :**

*Les participants recommandent pour ce faire :*

### **1. Au Gouvernement central :**

- **Abolir les frais de scolarité dans l'éducation de base d'ici à l'année scolaire 2017-2018 :** En effet, la gratuité de l'enseignement de base a un caractère légal, contraignant. L'abolition des frais de scolarité dans l'enseignement de base est une exigence légale et une manière pour le pays d'honorer les engagements pris en cette matière. Par ailleurs, les frais de scolarité restent la plus grande barrière la réalisation du droit l'éducation et la pire forme d'exclusion des enfants, des vulnérables et des marginalisés de l'éducation ;
- **Intensifier la mobilisation des ressources publiques en faveur de l'éducation en prenant comme référence l'objectif fixé dans le Plan National de l'éducation Pour Tous (PAN/EPT) adopté par le Gouvernement en 2007, soit au moins 25% du budget national pour l'éducation ;**
- **Allouer au moins 50% du budget de l'éducation à l'enseignement primaire et 8% au préscolaire** en vue de répondre aux besoins des vulnérables quant à l'accès à l'éducation de base de qualité et confirmer que la gratuité de l'enseignement primaire telle que stipulée dans le Plan Intérimaire de l'éducation est l'action prioritaire sur laquelle le Gouvernement axe ses efforts,
- **Retirer de la nomenclature des frais pour la Tenue du Test national de Fin d'études primaires « TENAFEP » :** le TENAFEP est déjà financé par le Gouvernement central et une ligne budgétaire existe pour sa prise à charge par l'Etat. Les participants au forum constatent que la fixation des Frais de TENAFEP par les Gouverneurs des provinces relève de l'exploitation des citoyens et indique l'Etat lui même participe à l'exclusion des enfants de l'éducation ;
- **Repartir de manière équitable les ressources de l'éducation en visant l'accès, le maintien et la réussite des filles en milieu rural défavorisé ;**
- **Sanctionner de la manière la plus ferme les violations du droit de l'enfant à l'éducation manifestes sous forme d'agressions/violences physiques et psychologiques d'origine économique omniprésentes à l'école et qui poussent plusieurs enfants à l'abandon et affectent les résultats scolaires. En effet, les élèves sont régulièrement séparés lors des évaluations, exclus temporairement voire définitivement, séquestrés dans une salle pour les empêcher de participer aux cours ou aux évaluations comme punition au non-paiement des frais scolaires. Il s'agira donc de créer les conditions d'une école inclusive, qui ne laisse aucun enfant dehors, y compris ceux vivants avec handicap ;**
- **Généraliser la gratuité de l'éducation de base notamment en impliquant les villes de Lubumbashi et de Kinshasa à partir de l'année scolaire 2017-2018.**
- **Supprimer la prise en charge des enseignants par les parents d'élèves ainsi que les frais d'examen d'Etat, puisque déjà pris en compte dans le budget du Gouvernement central**

### **2. Aux Gouvernements provinciaux :**

- **S'abstenir de fixer les frais pour le TENAFEP et l'examen d'Etat :** ces deux charges sont prises : en compte dans le budget l'Etat. Les gouvernements provinciaux devraient, s'il y un besoin supplémentaire, l'aligner dans le budget provincial ou demander au Gouvernement central de budgétiser et exécuter en fonction des besoins réels, les effectifs faisant foi
- **Budgétiser et prendre en charge les bulletins des élèves au niveau de l'enseignement de base :** alors que le bulletin est une charge de la province, dans plusieurs cas, les gouvernements provinciaux multiplient des stratégies pour l'éviter. Certains fixent les frais pour les bulletins, d'autres l'enchâssent dans les frais de TENAFEP ou autres. Les participants au forum rappellent malgré cela, les bulletins dans plusieurs provinces ne sont pas remis aux élèves et personne ne s'inquiète de cette situation.

### **3. Au Parlement et Assemblées Provinciales**

- *Exercer réellement le contrôle parlementaire de l'éducation pour veiller à ce que les fonds publics soient correctement utilisés, les engagements et le droit à l'éducation respectés par l'exécutif dans la mise en œuvre et programmes de l'éducation.*

### **4. Aux Divisions Provinciales de l'Éducation et aux Coordinations des écoles conventionnées**

- *Arrêté la multiplication des frais et des intervenants dans la répartition des frais de scolarité.*

### **Acte 3. Qualité et apprentissages :**

*Les participants au forum ont réaffirmé leur attachement au droit des filles et des garçons à un environnement d'apprentissage de bonne qualité et en enseignement efficace favorisant un développement optimal de leur personnalité, leurs talents et leurs aptitudes physiques et mentales.*

*Dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation et du Cadre d'action Education 2030, les participants au forum appellent le Gouvernement à :*

#### **Mettre l'accent sur la qualité et l'apprentissage :**

*L'élargissement de l'accès à l'éducation doit s'accompagner des mesures visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et des apprentissages. Pour ce faire :*

- *Les établissements scolaires et les programmes éducatifs doivent être dotés des ressources adéquates et équitablement réparties ;*
- *Les équipements doivent être sûrs, respectueux de l'environnement et facilement accessibles aux élèves et aux enseignants ;*
- *Les enseignants et les éducateurs de qualité, en nombre suffisant, doivent utiliser des approches pédagogiques axées sur l'élève, actives et collaboratives ;*
- *Les manuels, les autres matériels et technologies d'apprentissage, les ressources éducatives libres doivent être non discriminatoires, faciliter l'apprentissage, être conçus pour les apprenants, être adaptés au contexte, économiques et accessibles à tous les apprenants – enfants, jeunes et adultes. La distribution des livres dans les écoles est un programme pertinent qui méritent d'être poursuivi de manière à promouvoir leur utilisation permanente par les élèves même à domicile et espérer ainsi améliorer la durée des apprentissages.*
- *Des systèmes et des pratiques d'évaluation de la qualité de l'apprentissage intégrant l'évaluation des intrants, des environnements, des processus et des résultats devraient être instaurés ou améliorés. Les résultats pertinents de l'apprentissage doivent être clairement définis pour les domaines cognitifs et non cognitifs, et régulièrement évalués en tant que partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage.*

#### **Mettre la question enseignante au centre de l'amélioration de la qualité et de la pertinence :**

- *Des politiques et des réglementations relatives aux enseignants devraient être mises en place afin que des enseignants et des éducateurs autonomisés, correctement recrutés et rémunérés, bien formés, qualifiés au plan professionnel et motivés soient déployés de manière équitable et efficace au sein du système éducatif tout entier, et qu'ils soient soutenus dans le cadre d'un système où la gouvernance efficace et effective prévoira également des ressources adéquates.*

*A ce sujet, les participants au forum lancent un appel pressant au gouvernement de la république pour :*

- *Prioriser la promulgation du statut particulier des enseignants. Cet outil important pour la gestion de la carrière et la réglementation de la motivation de l'enseignant traine encore au parlement alors que le pays a décrété le quinquennat de la qualité. **En effet, les participants au forum sont convaincus que la qualité de l'éducation ne peut être au rendez-vous sans enseignants qualifiés, rémunérés correctement et dont la gestion de la carrière est faite de manière efficace.***
- *Mobiliser les ressources domestiques nécessaires pour terminer à court terme la mécanisation et payer plus de 141 000 enseignants en service jusque là non mécanisés ou non payés.*

*Concernant la formation des enseignants qualifiés, les participants au forum estiment qu'il est inévitable d'aller vers une réforme profonde notamment de :*

- ***La formation initiale :*** *il s'agira de créer des écoles de formation des maitres du primaire et des enseignants à travers les provinces qui mettraient un accent particulier sur la pratique de classe.*
- ***La formation continue :*** *les participants au forum constatent que le pays vient d'être doté d'une politique de formation continue des enseignants, ce qui est une avancée notoire dans le dispositif de formation. Ils recommandent encore une fois un investissement accru pour le déploiement de ces dispositifs en privilégiant les milieux ruraux.*

#### ***Acte 4. L'Education de la petite enfance :***

*Comme il est indiqué dans la loi cadre n°14/004 du 11 février 2014 (Article 69, alinéa 1), l'Etat congolais reconnaît l'organisation de la formation des éducateurs (trices) de maternels (les). Il a déjà élaboré le programme national de l'enseignement du préscolaire et formé un corps d'inspecteurs pour évaluer ce niveau.*

#### ***Recommandation 4.***

*Il est maintenant indispensable de :*

- *Doter les provinces des infrastructures nécessaires pour organiser l'enseignement préscolaire, de prendre en charge les éducateurs/trices des préscolaires non mécanisés*
- *Finaliser la politique nationale pour la protection et l'éducation du jeune enfant. Elle permettrait d'aligner les réformes et la planification dans une vision holistique dès la naissance ;*
- *Garantir une éducation de base gratuite et obligatoire incluant au moins une année préscolaire ;*
- *Protéger les dépenses à la petite enfance en allouant au moins 8% du budget de l'éducation au service de la protection et l'éducation de la petite enfance couvrant les besoins en santé, en nutrition, en protection et en éducation, en particulier ceux des enfants vivant en milieu rural.*

### **Acte 5. Financement de l'éducation :**

*Les participants au forum ont pris acte de l'évolution positive des prévisions des allocations budgétaires en faveur de l'éducation dont la part est passée de 7,2% du budget national en 2010 à 15,39% en 2016. Malgré cette évolution, le sous financement de l'éducation est une évidence en la République Démocratique du Congo qui n'a pas toujours atteint la cible de 20% recommandé dans le Cadre d'Action Education 2030.*

*Par ailleurs, les participants au forum constatent que*

- *les affectations des dépenses publiques dans les politiques prioritaires en matière d'éducation telles que « la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement pour améliorer l'accès au primaire, la rémunération des enseignants en activité mais non payés, le fonctionnement des écoles » demeurent faibles avec un impact aléatoire.*
- *Pour combler le déficit de financement public l'Etat, les confessions religieuses et les établissements scolaires exercent une très forte pression sur les parents d'élèves qui sont obligés supporter plus de 73% des charges financière de l'éducation. L'Etat congolais a ainsi ouvert la voie à une marchandisation accrue de l'éducation, à la planification d'une « **privatisation silencieuse de l'école publique** »*
- *Il y a un grand déficit de budgétisation des programmes sectoriels dans le budget national, ce qui ne permet d'assurer la pérennisation des projets et programmes alignés et financés par les partenaires extérieurs dans plusieurs domaines.*

*Les participants au forum conviennent que l'insuffisance des allocations budgétaires gouvernementales à l'éducation a conduit à la détérioration de la qualité, à l'augmentation du nombre d'enfants en dehors de l'école et l'accentuation de la marginalisation des vulnérables et des pauvres.*

### **Recommandations 5 :**

*Les participants au forum recommandent :*

#### **Au gouvernement de :**

- *Honorer son engagement d'accorder au moins 25% du budget national à l'éducation en terme de financement domestique de l'éducation conformément aux prévisions du plan d'action national de l'éducation pour tous de 2007.*
- *Instruire les Gouvernements provinciaux de participer à l'effort national sur le financement en affectant à l'éducation, au moins 25% du budget provincial*
- *Développer au niveau national et de chaque province un plan progressif, réalisable et intégralement financé pour garantir l'accès gratuit à une éducation de qualité pour la petite enfance, le primaire et secondaire ainsi que l'accès à l'alphabétisation et la formation tout au long la vie ;*
- *Consacrer au moins 50% du budget de l'enseignement à l'éducation de base ;*
- *Examiner les propositions budgétaires et les dépenses à la lumière de leur impact spécifique sur les filles et les femmes ainsi que d'autres groupes défavorisés (les personnes vivant avec handicap, les populations autochtones, les milieux défavorisés) en réalisant des audits axés sur le genre et l'inclusion*

- *Publier régulièrement des rapports transparents sur les budgets et les dépenses en lien avec l'éducation, pour permettre aux communautés et à la société civile de savoir comment est utilisé l'argent public. Les participants au forum demandent en outre que cette exigence de transparence soit étendue au niveau de chaque école qui devrait afficher au valve leur budget et ainsi que les rapports périodiques d'utilisation des fonds reçus de l'Etat et des tiers ;*

*De ce qui précède, il s'avère indispensable que l'Etat élargisse les recettes fiscales et améliore la qualité des dépenses. Il doit pour ce faire :*

- *Augmenter au maximum les recettes consacrées aux investissements dans l'éducation pour corriger les inégalités par l'établissement d'un système fiscal national progressif et étendu, la révision des accords fiscaux et de droits d'exploitation dans le secteur des ressources naturelles, et enfin l'élimination des mécanismes d'exemption qui favorisent l'évitement et l'évasion fiscale dans le secteur privé*
- *S'assurer que l'éducation est dispensée au profit des apprenants et de la société en général, et non au profit de sociétés privées, de particuliers ou d'autres acteurs, et garantir que les fonds publics ne sont pas utilisés pour subventionner l'éducation à but lucratif*

### **Acte 6. Gouvernance et Le partenariat dans le secteur éducatif :**

*Les participants au forum ont compté quelques points positifs contribuant à l'amélioration du partenariat éducatif en République Démocratique du Congo. Il s'agit notamment de l'implication des organisations de la société civile et des syndicats et les Associations des Parents dans : (i) le Groupe Local des Partenaires de l'Education à travers le Comité de Concertation entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et la Société civile (COMCON) ; (ii) les revues des programmes et sous-sectorielles surtout ; les Promo-scolaire au niveau national, etc.*

#### **Recommandations6.**

*Ils relèvent néanmoins des défis énormes à la consolidation d'un partenariat éducatif responsable notamment :*

- ***Une représentation aléatoire des syndicats biaisant le dialogue social bipartite Gouvernement – Syndicat dans le secteur :*** *en effet, les élections sociales partielles ont été organisées dans le secteur public de l'éducation, elles n'ont concerné que l'administration alors que les écoles qui regorgent l'essentiel de personnel de l'éducation n'ont pas été impliquées. Aussi, le Ministère continue à dialoguer avec un **Intersyndical de fait** et un autre issu des **élections inachevées**. Cet état des choses biaise la représentation des enseignants et conduit les partenaires à choisir, pour la participation, les têtes qui plaisent plutôt que des représentants légaux, attirés et légitimes.*
- *L'absence des ONG locales dans les structures partenariales notamment dans les commissions provinciales et urbaines en violation de l'article 4.8 de l'arrêté ministériel n°MINEPSP/CABMIN/342/2007 du 16/11/2007 portant institution de la commission urbaine ou provinciale de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel.*
- *L'absence des enseignants dans le processus d'élaboration de la nouvelle convention de gestion des écoles par les confessions religieuses.*

### **Acte 7. Alphabétisation des jeunes et adultes :**

*Objectif inachevé entre 2000-2015, les cibles n'ayant pas été atteints, l'alphabétisation des jeunes et des adultes reste un défi de portée nationale avec 18 millions d'adultes ne sachant ni lire, ni écrire ni calculer. Le pays devrait décréter une guerre contre l'analphabétisme qui est un goulot d'étranglement des sociétés et pour des sociétés durables.*

*Le Cadre d'action de Belém, auquel notre gouvernement a souscrit réitère le consensus selon lequel le droit à l'alphabétisation "est inhérent au droit à l'éducation et l'alphabétisation est un moyen essentiel pour développer des compétences face aux défis et aux complexités changeants de la vie, de la culture, de l'économie et de la société".*

### **Recommandations 7.**

*Aussi, fort de cet engagement, les participants au forum recommandent à l'Etat congolais de :*

- *S'acquitter de son obligation d'assurer l'éducation de base à tous en créant des centres d'alphabétisation et de formation d'alphabétiseurs dans toutes les provinces, en les rendant progressivement obligatoire et gratuite ;*
- *S'engager à investir dans l'alphabétisation, à sécuriser les dépenses d'alphabétisation et d'éducation non formelle et en veillant à ce qu'au moins 3% des dépenses totales de l'éducation soit consacrés à ce secteur ;*

### **Acte 8. Equité et Inclusion dans l'Education, Eliminer les disparités et Réaliser l'égalité des genres dans l'éducation :**

*Le financement accru et mieux ciblé est une condition préalable à l'éducation équitable – et, fondamentalement, à la réalisation du droit à l'éducation. Les participants au forum constatent que le Gouvernement ne s'est pas véritablement attaqué au problème de l'équité, les expériences éducatives se sont avérées inégalitaires dans la plupart des provinces. On observe un schéma récurrent d'exclusion à l'égard de certains apprenants : filles et femmes, personnes handicapées ou peuple autochtones et habitants des territoires mal desservies.*

*Le degré d'injustice dans (et par) le système éducatif notamment avec **accentuation de l'accès à l'éducation fortement axé sur le financement par les parents, les ménages reste scandaleux** à bien des égards. L'absence d'égalité des chances en termes d'éducation a un effet destructeur sur les sociétés et exacerbe les inégalités au sens large. L'Etat doit sans tarder s'engager à mettre un terme à cela*

*La parité entre les sexes à l'école primaire et secondaire n'a pas été réalisée. L'indice de parité inférieure à 1 signale l'existence des disparités en faveur des garçons et au détriment des filles en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage. Les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes au primaire sont évidents avec un IPS de 0,90 en 2014. Cependant, les disparités sont plus accentuées à l'école secondaire qui a un IPS 0,6.*

### **Recommandations 8.**

*En vue d'accélérer les progrès sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles, il est indispensable de :*

1. *Offrir des chances à tous en appliquant effectivement l'obligation et la gratuité scolaire dans l'optique de son élargissement au secondaire ;*
2. *Poursuivre la réforme des programmes scolaires de manière à extraire le caractère sexiste dans son contenu et former les enseignants sur la pédagogie qui intègre le genre;*
3. *Travailler à augmenter le nombre de femmes, à les former et les retenir dans l'enseignement comme catalyseur à la rétention des filles à l'école ;*

*Le tout devra reposer sur une sensibilisation permanente et accrue comme réponse aux barrières socioculturelles à la scolarisation de la fille.*

*Le prochain forum sera organisé au mois d'avril 2017 et fera l'évaluation des recommandations de la présente édition.*



